

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

Helsinki, le 1^{er} septembre 1999

Note N° 28

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Finlande concernant le transport aérien entre leurs territoires respectifs et au-delà, signé à Helsinki le 28 mai 1990, et aux négociations qui ont eu lieu entre les représentatives de nos deux Gouvernements le 14 mai 1999.

J'ai de plus l'honneur de proposer, au nom du Gouvernement du Canada, que les modifications suivantes soient apportés à l'Accord susmentionné:

1. que l'Annexe de l'Accord soit modifiée en ajoutant les Sections III et IV de l'Annexe A, ci-jointe;
2. que l'Article XIV sur les tarifs soit supprimé en entier et remplacé par l'Article XIV de l'Annexe B, ci-jointe;
3. que l'Article X soit modifié par l'ajout d'un troisième et d'un quatrième paragraphe selon l'Annexe C, ci-jointe;
4. que l'Article XI soit modifié selon l'Annexe D, ci-jointe;
5. que le Protocole d'entente confidentiel du 28 mai 1990 soit aussi modifié selon l'Annexe E, ci-jointe, les paragraphes 1 à 3 étant supprimés et les paragraphes 4, 5 et 6 étant renumérotés 1, 2 et 3.

Si ce qui précède convient à votre Gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note en versions anglaise et française, les Annexes A, B, C et D en versions anglaise, française, finnoise et suédoise et l'Annexe E en versions anglaise et française - dont les versions font également foi - et votre réponse affirmative constitue une entente modifiant l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Finlande concernant le transport aérien entre leurs territoires respectifs et au-delà, laquelle entrera en vigueur trente jours après la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

Ministre des Affaires étrangères

Mme T. Halonen
Ministre des Affaires étrangères
Ministère des Affaires étrangères
Helsinki, Finlande